Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

« Sans OGM » : les vaches nourries à l'herbe pourront bénéficier du label

Par Christophe NOISETTE

Publié le 05/07/2012, modifié le 09/03/2026

Nous écrivions, dans un article publié avec une version "béta" de l'arrêté "sans OGM" : "*Autre recommandation du CEES non reprise par le décret, la possibilité d'étiqueter « nourris sans OGM » des animaux dont l'alimentation est composée de végétaux non susceptibles d'être OGM. Ainsi, les produits issus de vaches nourries à l'herbe devraient pouvoir être étiquetés, bien qu'il n'existe pas (pour l'instant !) d'herbe GM. Le CEES a fait valoir que ce qui était concerné, c'était la vache et qu'il existe des vaches nourries aux OGM. L'allégation, en ce cas, n'est manifestement pas trompeuse, comme le serait l'étiquetage « sans OGM » de l'herbe*" [1].
Or, contrairement ce que les associations craignaient et malgré les pressions de l'industrie agro-alimentaire sur le ministère de l'Agriculture, ce dernier a finalement tranché en faveur de la possibilité d'étiqueter "nourris sans OGM" si la vache a été nourrie à l'herbe. L'article 4 du décret est, à ce titre, explicite : *"Ces mentions peuvent être utilisées pour désigner des ingrédients provenant d'animaux nourris avec des végétaux, dont aucune espèce génétiquement modifiée n'a fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché de l'Union européenne"*.

[1] FRANCE - Label « sans OGM » : c'est mieux que rien

Adresse de cet article : https://infogm.org/sans-ogm-les-vaches-nourries-a-lherbe-pourront-beneficier-du-label/